

**Rapport commun de la commission ordinaire et de la commission des finances
chargées
de l'étude du préavis 2022/07**

**Création de 4 écopoints Place de l'Orme, ch. De l'Écluse, Château Grenier, Les Dévens
et mise à jour de l'éclairage public à la Place de l'Orme.**

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 28 avril 2022 les commissions ad hoc se sont réunies à la maison de commune.

Étaient présents pour la commission ordinaire

Mesdames Nathalie Morex, Fabienne Lauber, Christine Blatti Villalon, Monsieur Clyde Francey et moi-même,

Pour la commission des finances :

Mesdames Anna Russo, Laure Reine Tabac, Messieurs Dario Bucci, Christophe Barbezat et Bernard Pulfer. Messieurs Roesler et Athanasiadès étaient excusés.

Était également présent Monsieur le Municipal Michael Dupertuis. Les commissions le remercient de sa présence et d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions.

Nous rentrons directement dans le vif du sujet en analysant chacun des sites proposés par la municipalité.

L'écopoint de la Place de l'Orme verra une place de stationnement disparaître. Le municipal précise que nous pourrions éventuellement la récupérer si nous abattions le petit arbre qui se trouve actuellement sur la Place. Les membres de la commission ordinaire émettent le souhait de conserver dans la mesure du possible cet arbre. Ceci répondant à une demande plus générale de « verdir » les espaces urbains, permettant de ce fait de garder plus de fraîcheur en été. La mise à jour de l'éclairage de cette Place ne pose pas de problème particulier. Comme précisé dans le préavis, le modèle d'éclairage choisi dépendra de l'étude en cours concernant notre plan directeur d'éclairage public. On peut néanmoins espérer que la municipalité optera pour un éclairage intelligent peu gourmand en énergie.

Le site choisi pour l'écopoint du Chemin de l'Écluse suscite plus de remarques. En effet, il semble que celui-ci soit relativement proche des habitations et que la route est également étroite. La commission demande s'il ne serait pas possible de sonder les riverains les plus proches. Le municipal Dupertuis précise que c'est le seul endroit possible pour déplacer cet écopoint sur une parcelle communale. Si le Conseil ne devait pas retenir ce site, l'actuel site qui se trouve aux abords l'EVAM serait purement et simplement supprimé et ce pour des questions de sécurité. Dès lors, les habitants de ce quartier se verraient obligés de se déplacer jusqu'au Parc Ausset.

Quant au site du Château Grenier, nous nous demandons s'il est bien raisonnable de créer un écopoint à cet endroit dans la mesure où il ne va desservir que quelques habitations. Cet aménagement devait être réalisé par le promoteur, ce qui n'a pas été fait. Il est aujourd'hui impossible de lui imputer cet ouvrage. Pour des questions de propreté, la municipalité désire le réaliser néanmoins.

Pour le dernier écopoint du préavis, la commission demande s'il est bien raisonnable de planter une haie sur l'entier du bord de la route. Le municipal précise que cette haie est prévue dans le budget et devrait éviter une forme de tourisme des poubelles.

Le municipal poursuit : la place est suffisamment grande pour que les riverains puissent déposer les ordures sans créer de nuisances. Les horaires pour la dépose des sacs, du verre, etc. seront les mêmes que sur les autres sites.

Le camion d'évacuation fera des levées de façons bihebdomadaires.

La commission évoque la nécessité générale de la mise à disposition de ces écopoints. En effet nous souhaitons répondre aujourd'hui à une préoccupation sociétale de réduction des déchets et la mise à disposition de ces services n'incite pas les citoyens à l'atteinte de cet objectif.

Le Municipal Dupertuis nous indique qu'il s'agit d'un plan d'aménagement prévu par la municipalité et que l'un n'empêche pas l'autre. La priorité est de garder la ville plus propre, sans que des sacs soient éventrés nuitamment par des animaux ou autres et que les déchets disgracieux et polluants jonchent la chaussée ou finissent dans la nature.

Considérations financières :

Les membres de la commission des finances s'interrogent sur les montants exposés dans le plan financier présenté dans le préavis. Le Municipal Dupertuis les rassure en indiquant que les prix annoncés le sont pour 30 % sur la base d'offres déjà rentrées et pour le reste, une réserve exceptionnelle de 15 % a été ajoutée aux différents postes estimés, ainsi, nous ne devrions souffrir d'aucun dépassement de budget.

La COFIN est satisfaite par cette réponse et ne voit aucune objection à la réalisation de ce projet qui rentre dans les dépenses que la ville peut consentir.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Bex

Vu	le préavis municipal 2022/07 ;
Où	le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de l'éclairage public à la place de l'Orme ;
- b) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création de 4 écopoints à la Place de l'Orme, au chemin de l'Écluse, à Château-Grenier et aux Dévens ;
- c) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 233'000.00 ;

- d) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 78'000.00 soit la part d'éclairage public sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et de l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 3'900.00 par an ;
- e) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 155'000.00 soit la part des écopoints sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 7'750.00 par an ;
- f) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

Bex, le 4 mai 2022

Pour la commission ordinaire et la
commission des finances
Philippe Sarda